



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 juillet. — L'ambassadeur de Hollande a eu une entrevue avec lord Palmerston.

— Le prince Adalbert de Prusse est arrivé vendredi à York se rendant à Edimbourg. S. A. R. doit aller rendre visite à l'ex-famille royale de France à Holyrood.

— Le consul anglais à Lisbonne et le commandant de l'escadre anglaise Parker ont pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les citoyens de leur nation qui se trouvent à Lisbonne; la flotte anglaise entrera dans le Tage dès que la moindre insulte leur aurait été faite.

— Un vaisseau anglais qui vient d'arriver des parages d'Oporto a entendu tirer le canon par un des vaisseaux de l'expédition de don Pedro, on suppose qu'il était aux prises avec les fuyards miguélistes.

— D'après les dernières nouvelles d'Oporto, l'armée de don Pedro se trouvait à Grigo, et son avant-garde avait atteint Vouga, situé à 41 milles au-delà d'Oporto, pour se porter ensuite sur Coimbre, afin d'établir une communication sur toute l'étendue de la côte entre Figueras et Oporto.

La plupart des soldats qui désertent de l'armée de don Miguel retournent dans leurs foyers, les autres passent dans l'armée de don Pedro.

Un détachement de 1000 hommes est resté à bord de la flotte de don Pedro. On assure qu'il est destiné à faire une diversion.

Une corvette miguéliste, sortie du port de Lisbonne le 4 juillet pour observer les mouvements de l'armée est passée à la flotte de don Pedro.

— Une lettre de Madère porte que le comte de Madeira, l'un des vaisseaux de don Pedro, avait capturé le *Restaurator*, bâtiment de don Miguel. (Globe)

— Tous les officiers et soldats de l'artillerie de marine, au nombre de cent environ, qui étaient à Portsmouth, sans être embarqués à bord d'aucun des bâtimens de S. M., ont reçu brusquement l'ordre de se rendre à Plymouth, où ils trouveront 300 soldats de marine de cette division et feront avec eux partie d'une expédition secrète, dont le commandement sera donné au major Park. L'expédition prendra une brigade de pièces d'artillerie et des fusées à la Congrère. On ignore encore sa destination; on parle tour-à-tour de Lisbonne, d'Anvers et de Minorque. (Portsmouth-Herald.)

FRANCE.

Paris le 21 juillet. — M. de Talleyrand, sera, dit-on, de retour à Londres avant la fin de juillet.

Nous avons annoncé hier, d'après notre correspondant de Bruxelles, que la conférence avait prolongé le délai fixé pour l'exécution du traité du 15 novembre jusqu'au 20 août. On annonce aujourd'hui que ce délai n'est que de dix jours, c'est-à-dire, qu'il est porté du 20 juillet au 1^{er} août.

On paraît compter beaucoup, pour la solution des difficultés, sur la mission de lord Durham à St. Pétersbourg. (G. de France.)

BULLETIN OFFICIEL SANITAIRE DE PARIS DU 19 JUILLET.

Décès dans les hôpitaux et hospices,	33
Décès à domicile,	111
Total,	144
Diminution sur le chiffre de la veille,	81
Malades admis dans les hôpitaux,	104
Sortis guéris,	24
Morts par d'autres maladies,	47
Chiffre du jour correspondant de l'année dernière (19 juillet 1831.)	46

La diminution considérable que le choléra a éprouvée aujourd'hui, justifie au-delà de toute espérance les prévisions des hommes de l'art. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a régné dans la journée une grande variation atmosphérique. Cela indique bien heureusement la fin prochaine de l'épidémie.

— C'est par erreur sans doute que les journaux ont annoncé le prochain retour du maréchal Mortier. M. Bourgoing seul revient de Pétersbourg. Ce n'est pas au moment où lord Durham se rend dans cette cour que l'on permettrait à notre ambassadeur de quitter son poste. (Courrier français.)

— On écrit de Livourne, 3 juillet, que l'on arme dans ce port au compte de l'ex-déy d'Alger; un bâtiment pour essayer une tentative sur les côtes d'Oran. On a déjà acheté à cet effet 60,000 l. de poudre et des armes. On cite plusieurs personnages sardes comme n'étant pas étrangers à cette affaire.

— Hier et ce matin encore, les troupes de la garnison de Paris ont fait l'exercice à feu dans la plaine de Grenelle avec des nouveaux fusils à piston.

Les membres de la commission d'armement ont été très-satisfaits de cet essai.

— On lit dans le *Messenger*:
Récapitulons toutes les preuves d'adresse de la police générale et particulière:

1^o M^o la duchesse de Berri a traversé la France en calèche, avec M. le comte de Bourmont;

2^o La princesse est demeurée 6 semaines dans la Vendée, et peut-être y est-elle encore;

3^o M. de Bourmont est allé de l'Ouest en Espagne et de l'Espagne à l'Ouest; de là il est passé à Jersey, à travers l'Anjou et la Bretagne;

4^o M. de Bourmont fils a parcouru les départemens de l'Ouest, il est venu à Paris et s'en est allé en Provence, pour regagner la Sardaigne ou bien pour aller en Catalogne retrouver ses amis;

5^o M^o la duchesse de Berry a visité la capitale, tout porte à le croire, et elle a présidé les concilia-bules du noble faubourg;

6^o Dict voyage en France avec sa mission et ses plans, sans s'inquiéter le moins du monde du signalement qu'on affiche dans tous les corps de garde;

7^o MM. de Ménars, de Blacas, le général Clouet-d'Escars, et cinquante autres plus ou moins considérables personnages vont, viennent, complotent, s'arrangent, se préparent et se moquent de nous autres révolutionnaires, sans que les agens et sergens puissent en aucune façon les arrêter, et suspendre d'une minute leurs courses et leurs délibérations.

— Il y a unanimité dans les journaux des départemens pour annoncer que la moisson est ou ne peut plus abondante là où elle est commencée, ou qu'elle se présente sous les plus magnifiques apparences là où elle est encore sur pied; et ce que les cultivateurs remarquent comme une chose extraordinaire, même dans les plus belles années, c'est que toutes les productions agricoles ont acquis presque au même degré le plus grand développement; ainsi les fruits et les grains, les légumes et les racines, offrent en même temps la certitude d'une des récoltes les plus riches que l'on ait jamais vues.

— Un de nos jeunes auteurs dramatiques les plus connus, qui dans ce moment ne peut sortir que le soir, et pour cause, ayant eu une querelle avec une autre personne dans le foyer d'un de nos théâtres, l'appela en duel; le défi fut accepté et rendez-vous fut pris pour le lendemain à quatre heures du matin.

L'auteur fut exact au rendez-vous, et il y trouva son adversaire avec ses témoins, mais quels témoins bon dieu! deux gardes du commerce qui lui exhibèrent une sentence de prise de corps en bonne forme et le conduisirent immédiatement à Ste-Pélagie où il est encore en ce moment.

L'adversaire était un habile créancier qui avaient trouvé ce moyen pour faire sortir de sa retraite habituelle son débiteur jeune et ardent.

Notre auteur a pris le parti de rire de son aventure, on dit même qu'il y a trouvé le sujet d'un vaudeville, et qu'il compte le faire recevoir au théâtre même où l'affaire a commencé.

— On lit dans le *Journal de Dunkerque* les détails suivans sur le voyage de M. de Lamartine:

« M. Alphonse de Lamartine a frété à ses frais le brick *l'Alceste*, du port de 300 tonneaux, capitaine Leblanc. Il emmène avec lui son épouse qui cultive avec succès les beaux-arts et la littérature, et sa fille unique Mlle. Julie, âgée de 10 ans, plus trois compagnons de voyage et un médecin distingué du département du Nord. Il ira relâcher à Constantinople, visitera les belles rives du Bosphore, la Troade et les côtes de Syrie. Il pénétrera à Jérusalem, au Liban, à Palmyre, à Balbeck, si les Arabes le permettent; passera de là en Egypte, remontera le Nil jusqu'à Thèbes, et fera dans le désert les incursions les plus intéressantes; il verra les Pyramides, Dendérah, etc.

« M. de Lamartine se rendra à Smyrne, où il passera l'hiver. Au printemps il se remettra en mer pour visiter les îles de l'Archipel et de la Grèce, puis Malte et la Sicile. Il reviendra par l'Adriatique et Venise.

« Voilà, dit M. de Lamartine lui-même, le plan arrêté de son aventureux voyage. Je ne compte point l'écrire; je vais chercher des inspirations toutes personnelles sur ce grand théâtre des événemens religieux ou politique du monde ancien, j'y vais lire avant de mourir, les plus belles pages de la création matérielle. Si la poésie y trouve des images et des inspirations nouvelles et fécondes, je me contenterai de les recueillir dans le silence de ma pensée, pour colorer un peu l'avenir littéraire qui pourrait me rester. »

EXPEDITION DE DON PEDRO.

Aux nouvelles que donnent les journaux anglais sur l'expédition de don Pedro, nous en joignons ici quelques autres qui sont parvenues directement par la voie d'Espagne. Elles ont été apportées par le navire le *Saint-Antoine*, arrivé le 15 à Saint-Sébastien, et sorti le 12 au soir de Villacandé dans la province d'Entre-Doiro et Minho. Ces nouvelles servent à expliquer la non résistance de la garnison d'Oporto, et font présager le soulèvement de la province de Beira et de Tra-los-Montes, en faveur de la cause de dona Maria.

La flotte expéditionnaire, composée d'une cinquantaine de bâtimens de toutes grandeurs, avait été signalée des le 7 dans les eaux de Porto. Le lendemain, le débarquement était opéré sur la place sans avoir éprouvé aucune résistance de la part des troupes de ligne de don Miguel, ni des volontaires royalistes du district, bien que les autorités militaires de Porto eussent eu le temps nécessaire se préparer pour repousser cette tentative. Dans la nuit du 7 au 8 ces autorités avaient tenu un conseil présidé par le commandant-général d'armes de la province; et la majorité, après une discussion assez orageuse, avait été d'avis qu'attendu le nombre des ennemis, l'esprit que montraient les habitans, et l'effervescence qui régnait dans la ville, il était prudent et convenable, pour ne pas compromettre inutilement la garnison et

la préserver des atteintes de la corruption, de se replier sur le village de Bemposta, d'éviter tout engagement sérieux avec l'ennemi, de prendre position sur la gauche du Douro, et de concerter les opérations avec les commandans-généraux des provinces voisines de Tra-los-Montes et de Berra. On envoya un exprès au commandant-général de la première de ces provinces pour l'inviter à descendre avec ses troupes vers Lamego, afin de prendre position sur la gauche de Mondego. où cette rivière fait sa jonction avec le Douro, tandis qu'un corps traverserait ce dernier fleuve et pousserait jusqu'à Alvarengas.

D'un autre côté, on a enjoint au commandant-général de la province de Beira de former, de toutes ses troupes disponibles et des corps des volontaires royalistes, une division de réserve et d'aller se porter sur le Mondego. Cette résolution prise et les ordres envoyés, le conseil avait été unanimement d'avis qu'avant de se retirer de la place, on devait choisir, parmi les corps de la garnison les plus connus par leur fidélité et leur dévouement au roi, un certain nombre de troupes suffisant pour aller pousser une reconnaissance afin de s'assurer des projets de l'ennemi; si son intention était de s'emparer de vive force de la place, comme tout portait à le croire, on devait aller opérer la retraite. Un léger engagement a eu lieu entre les troupes de don Pedro et celle de don Miguel, et ces dernières se sont retirées sur Bemposta, forçant les habitans des villages et des campagnes, qui se trouvaient à droite et à gauche de leur route, à abandonner leurs foyers, et à détruire les vivres qu'ils ne pouvaient emporter.

Malgré ces précautions, on a été informé le 12, que la plupart des populations de la province d'Entre-Douro et Minho avaient proclamé dona Maria II: les efforts des autorités militaires n'avaient pu empêcher cette explosion. Un grand nombre de moines et de prêtres, ainsi que plusieurs autorités civiles et militaires, et autres individus dévoués de cœur à don Miguel, se retiraient en Espagne, du côté de la Galice; et l'on s'attendait incessamment à ce que le capitaine général de cette province espagnole réunirait ses forces sur Tuy, et établirait un cordon d'observation sur la droite du Minho, attendu que de Braga on avait expédié plusieurs courriers en Galice, pour annoncer le débarquement de l'armée constitutionnelle de don Pedro.

D'après les récits que le capitaine du navire le *Saint-Antoine* avait recueillis, il paraît que l'insurrection en faveur de dona Maria s'étendait avec rapidité dans la province de Tra los Montes, et dans celle de Beira. S'il en était ainsi, le projet de la réunion des forces des trois provinces, pour agir contre don Pedro, serait complètement avorté.

ALEXANDRIE ET LE PACHA D'ÉGYPTE.

Alexandrie offre en ce moment un spectacle peut-être unique dans les annales des nations. Dans un port où, il y a trois ans, la présence d'un vaisseau de ligne eût été regardée comme un événement remarquable, un arsenal a été improvisé sur la plus grande échelle par un ingénieur français (M. de Cérisy), et il s'y fabrique aujourd'hui par la main des Arabes tout ce qui peut être nécessaire à une flotte. Activité, ordre, célérité, économie, régularité, tout cela a été introduit, à l'exception des écritures et des écrivains; résultat assez remarquable pour être cité. Un vaisseau de 74, deux de 90, ont été lancés; un quatrième de 140 bouches à feu sera bientôt mis à l'eau. Dans le nombre, deux sont armés, deux autres le seront avant six semaines et se joindront à huit frégates de 60, qui déjà sont à la mer. La marine dans ce pays est adolescente, dans l'âge des progrès, et elle en fait d'étonnans. Les bâtimens que j'ai vus sont bien disposés pour le combat, approchent de notre bonne tenue européenne, et tout tend à démontrer la grande aptitude des Arabes à devenir matelots.

Méhémet-Ali, dont l'ambition long-temps comprimée vient de prendre son essor, ne paraît point avoir des projets aussi vastes que ceux qu'on lui suppose généralement.

Étendre sa domination sur la Syrie et peut-être sur le pachalik d'Alep, arriver à former du tout

un gouvernement héréditaire dans sa famille, obtenir une indépendance de fait, tout en reconnaissant la suzeraineté du grand-seigneur; telles sont ses vues pour le moment du moins. C'est au désir d'arriver à l'exécution de ce plan, préparé de longue main, que l'on doit attribuer l'introduction, dans son armée, de l'ordre, de l'équipement, et en partie, de la discipline des Européens. Prévoyant à l'avance qu'il serait mis hors la loi par le divan il s'est fait donner par le shérif de la Mecque une proclamation adressée aux fidèles, dans laquelle le grand-seigneur lui-même est excommunié, déclaré traître et rebelle à la foi de Mahomet.

BELGIQUE.

Anvers, le 23 juillet. — L'anniversaire de l'inauguration du roi a été célébré samedi passé par plusieurs sociétés de la ville; nous citerons entre autres le *Café Belge*, où les officiers de la garnison s'étaient réunis: la plus franche gaîté a présidé à cette réunion qui avait pour but de fêter le meilleur des rois.

Une réunion d'amateurs de musique rassemblée à l'*Hofken-Meir*, s'est principalement fait remarquer: différens morceaux y furent exécutés avec cette précision qui caractérise nos jeunes amateurs: un morceau de musique, dû au talent précoce de M. Blereau, jeune homme de 17 ans, a été vivement applaudi: nos airs patriotiques y ont été exécutés avec précision et ensemble; l'assemblée répétait les refrains en chœur avec un enthousiasme inexprimable. Jamais réunion, où présidait la plus franche gaîté, n'offrit un exemple plus frappant par l'accord unanime qui régnait entre les habitans et les militaires. La plupart des officiers et sous-officiers du bataillon de Tournay qui s'y trouvaient, fraternisaient cordialement avec les bourgeois charmés de leur trouver les sentimens qui les animent. Rien ne vint troubler cette belle fête, qui avait pour but de manifester l'attachement que nous ressentons tous pour notre bon roi.

Tout le local était illuminé, le drapeau national flottait à l'extérieur, l'entrée était décorée de l'inscription: *Vive Léopold I^{er} roi des Belges*: on lisait au-dessus d'un transparent le chronogramme suivant:

LE SOUVENIR DE LÉOPOLD VIVRA DANS TOUT CŒUR BELGE.

La fête donnée hier à la Société d'Harmonie de cette ville était des plus brillantes.

L'harmonie a commencé par l'air: *Où peut-on être mieux*, etc., qui semblait annoncer que l'union la plus intime devait présider à cette fête. L'on a ensuite exécuté plusieurs airs nationaux qui ont été terminés par la marche belge qui fut accueillie aux cris de *Vive le roi!*

— On écrit de Liège que l'anniversaire de la fête du roi y a été célébré avec le plus grand enthousiasme.

Bruxelles, le 23 juillet. — Il est arrivé hier à notre ministère des affaires étrangères des dépêches du général Goblet et des dépêches de M. Wallez. Elles ont nécessité un conseil des ministres, qui a été tenu au palais du roi, et qui s'est prolongé pendant quelques heures.

— Quatre cents hommes environ du dépôt du 1^{er} de ligne sont partis hier matin pour Assche, où se trouve en ce moment ce beau régiment.

— Il n'a point été question de donner une autre garnison au 3^e régiment, seulement son dépôt a reçu l'ordre de se rendre à Ath.

— Le premier escadron de cuirassiers partira des environs de Louvain, où il est en cantonnement, le 24 de ce mois pour se rendre à Tongres, où il doit arriver le 26. Cet escadron est destiné à relever un escadron du deuxième régiment de chasseurs à cheval dans les postes qu'il occupe autour de Maestricht.

— Il part journellement des munitions de Bruxelles pour l'armée.

Avant-hier, deux caissons sont encore partis pour Malines.

— Le 3^e régiment vient de recevoir 443 recrues qui, réparties entre les compagnies, en portent le nombre au-delà du réglement.

— On écrit de Bruges:

Le départ annoncé des soldats du 6^e régiment n'aura pas lieu pour le moment. Les capitaines et les lieutenans du 6^e venus pour organiser le 5^e bataillon, ont reçu ordre de retourner à leur corps. Les 2 lieutenans seuls sont restés.

— M. Fenimore Cooper, le célèbre auteur américain, est arrivé à Bruxelles venant de Paris; il est descendu à l'hôtel de l'Europe.

LIÈGE, LE 24 JUILLET.

Le roi partira pour la France le 2 du mois prochain, son mariage sera célébré le 7, et il sera de retour avec la reine des Belges le 9.

— Sous peu de jours, un ministre du roi de Prusse sera accrédité auprès de notre gouvernement. Nous croyons pouvoir dire que notre roi a reçu à cette occasion de S. M. le roi de Prusse une lettre fort amicale. (Belge.)

— Les contingens assignés à la province de Liège dans la levée de 30,000 hommes sont répartis ainsi qu'il suit: 1826 et 1827, 311 hommes; 1828 et 1829, 389; 1830 et 1831, 466. Total, 2,332. Ces contingens seront repartis entre les communes et agglomérations de communes de la province où la garde civique n'est pas en activité.

— On écrit de Gand:

Un bataillon du 12^e d'infanterie de ligne et un bataillon de la garde civique de Liège sont arrivés ce matin en cette ville, et repartis aussitôt pour leurs nouveaux cantonnemens.

— Un fort détachement du dépôt du 10^e régiment d'infanterie est parti de Gand hier matin pour rejoindre ses bataillons de guerre, qui se trouvent à Arlon et à Hasselt.

— S. M. vient de faire les nominations suivantes:

Capitaine, le lieutenant Bernard, attaché au ministère de la guerre.

Lieutenant aide-de-camp du général l'Olivier, M. Vanden Abel, sous-lieutenant aide-de-camp du même général.

— Un arrêté royal, du 17 de ce mois, nomme le sieur Rosette (Pierre-Jacques) lieutenant-colonel de la légion de la garde civique du canton de Spa, en remplacement du sieur Sauvage démissionnaire.

— Un arrêté royal du 18 de ce mois autorise le conseil communal de Chénée et les conseils de régence de Verviers et Hay (province de Liège) à aliéner des biens communaux.

— M. le gouverneur du Hainaut vient d'inviter MM. les bourgeois et MM. les commissaires de district à lui faire connaître les monumens de diverses espèces qui pourraient exister dans la province, et à lui envoyer une indication sommaire de la nature de ces monumens, du caractère de leur architecture, de leur destination, de l'époque de leur construction, et de l'état où ils se trouvent actuellement sous le rapport de leur intégrité et de leur solidité.

— On écrit d'Ostende, 21 juillet:

Un accident funeste est arrivé en cette ville. Le capitaine Nique, de Bruxelles, officier d'ordonnance attaché au général Niellon, auquel on avait prescrit les bains de mer pour la guérison des blessures qu'il a reçues dans les mémorables journées de septembre, vient de se noyer près de l'embouchure du port, d'une manière bien déplorable.

Vers six heures du soir, se baignant à haute marée, dans cet endroit où le courant est toujours très-rapide, même dans un temps calme, on l'entend crier de toutes parts qu'il courait à la mort. La mer était grosse, le vent soufflait du nord avec impétuosité: il avance sans écouter les sages avis des marins qui se trouvaient sur la grève.

Bientôt un tourbillon s'élève et l'emporte. Sachant assez bien nager, il se débat long-temps contre le courant, mais en vain. On appelle du secours: un homme se présente; bon nageur, il s'élançait à l'eau tout habillé. Il est près de l'atteindre; une lame le renverse et l'entraîne dans son cours, il ne reparait plus. Ainsi périt ce brave Ostendais, dont le généreux dévouement est au-des-

sus de tout éloge. Quatre autres jeunes gens méprisants le danger, se jettent à la nage : ils tiennent le capitaine par la main, déjà la plage retentit des cris de joie, un moment on pense le sauver. O douloureux spectacle ! une vague les disperse ; on ne voit plus personne : la consternation se jette parmi les spectateurs ; chacun les croit perdus. Enfin on revoit les nageurs lutter contre le courant, ces tristes et dernières paroles leur sont apportées par le vent : « Je donne ma fortune à qui peut me sauver. » Et le malheureux disparut sous les flots.

« Trois de ces braves sont revenus à terre ; l'autre, jeté contre les pilotis du port, s'y cramponne, et reste au moins un quart d'heure dans cette cruelle attitude, sans pouvoir obtenir du secours ni rejoindre ses camarades. Revenu parmi eux, il se trouvait dans un complet épuisement de forces.

« Au moment où je vous trace ces lignes (4 heures de relevée), les corps de ces malheureux n'ont pas encore été retrouvés. » (Indépendant.)

— Un voyageur est mort dernièrement subitement dans une diligence, pendant le trajet de Paris à Valenciennes : cet individu était un Anglais qui voyageait avec un ami, lequel se dit son associé. Le mort était chargé en route de toute la dépense ; on a trouvé sur lui en or une somme de 4 à 5000 francs ; qui a été mise sous le séquestre à l'endroit où l'accident est arrivé. Le survivant s'est trouvé tout-à-coup dans un cruel embarras : il avait beau dire qu'il possédait moitié de tout ce que portait son compagnon, qu'il n'avait seulement pas sur lui de quoi dîner ni payer sa place à la diligence, tout a été mis sous le scellé comme appartenant à l'homme mort, sauf à son ami à faire valoir ses droits : c'est le cas de dire qu'entre deux amis, lorsque l'un meurt, le plus à plaindre est celui qui reste.

— Le choléra a frappé quelques victimes dans la commune de Mastaing, près Bouchain, une rue du village en était principalement atteinte ; deux voisines, demeurant porte à porte, ont le choléra en même temps, l'une meurt et l'autre se trouve dans un état désespéré. On commande le cercueil de la morte : le menuisier se trompant, arrive avec la bière dans la chambre de la moribonde : *Quoi ! déjà mon cercueil ?* dit celle-ci en se levant sur son séant, et montrant à l'ouvrier une figure pâle et livide. Le menuisier effrayé, croit que la morte ressuscite, jette le cercueil au pied du lit, et se sauve à toutes jambes ; d'un autre côté la peur d'être enterrée vive causa une crise favorable à la mourante, qui dès lors est déclarée hors de danger ; aujourd'hui elle ne craint plus les cercueils.

— « Après vous le journal, Monsieur, s'il vous plaît ! » Telles sont les paroles qui vous frappent les oreilles dans tous les cafés, dans tous les estaminets. C'est que beaucoup de rêveurs politiques ne se hâtent pas pour le lire, et ont bien plutôt l'air de l'épeler. A Londres il n'en saurait être ainsi. Vous êtes presque toujours certain d'y obtenir un journal dans les *coffee house* et les *dinning-rooms*, mais vous ne le garderez pas outre les dix minutes. Aussitôt le terme fatal expiré, un garçon vous l'enlève, et vous n'aurez rien à y redire ; car c'est là un usage reçu, et dont chacun doit et veut bien se contenter, parce qu'à l'exception de quelques esprits pédantesques, tout le monde s'en trouve bien.

— Il s'est vendu au marché d'Alost, depuis le commencement de l'année jusqu'au marché du 14 de ce mois inclusivement, 16,907 pièces de toile ; 20,937 pièces avaient été présentées au marché.

— Depuis quatre ou cinq jours, nous n'avons pas reçu l'Indépendant.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On mande de La Haye, 19 juillet :

« Le comte de Heyden a quitté notre ville pour se rendre à Groningen d'où il partira, dit-on, pour Pétersbourg. Il paraît que c'est sans aucun fondement qu'on a voulu rattacher à des affaires politiques le voyage de cet amiral.

(Correspondance particulière.)

La Haye, le 20 juillet.

La teneur des derniers protocoles paraît être encore aujourd'hui un sujet de méditation pour notre gouvernement.

Le choléra paraît perdre de son intensité à Scheveningen. On ne néglige aucune mesure pour soulager la misère des classes pauvres. On prend ici les mêmes dispositions ; on parle de diminuer et même d'abolir les droits d'abattage pour mettre l'usage de la viande plus à portée des personnes peu aisées.

— On nous écrit de la citadelle d'Anvers, 19 juillet :

« Il paraît que les belges se préparent à nous attaquer ; toutes les femmes qui se trouvaient ici sont retournées en Hollande, et les meubles et effets renfermés dans les casernes. »

MM. les officiers en garnison à Liège, ont célébré hier dans un banquet, donné dans le local du *Pavillon Anglais*, l'anniversaire de l'inauguration du roi. La réunion était fort nombreuse. Des couplets patriotiques ont été chantés et vivement applaudis. Un grand nombre de citoyens s'étaient aussi rassemblés dans le même but à l'*Hôtel d'Angleterre*. MM. de Gerlache, Tielemans, Jamme, et les membres de la députation faisaient partie des convives. La santé du roi, portée par M. le baron de Lamberts a été reçue avec enthousiasme. Les deux sociétés se sont ensuite réunies pour se rendre au *Casino* où l'harmonie a fait entendre des airs patriotiques.

Le soir une très-nombreuse assemblée assistait au concert donné au théâtre. La salle était décorée avec beaucoup de goût. MM. Decortis et Renkin ont recueilli comme d'ordinaire une ample moisson de bravos. M. Lejeune, dans un air varié pour la flûte surtout, a mérité les encouragemens qu'il a recus. Plusieurs morceaux de chant et surtout les chœurs de la *Muette* et de *Robert le Diable*, ont été dits par les élèves du conservatoire, avec un ensemble, qui fait le plus grand honneur à l'établissement. Nous regrettons de ne pouvoir rendre un compte plus étendu de cette brillante soirée musicale.

Voici comment s'exprime la *Gazette d'Augsbourg* elle-même sur l'œuvre d'usurpation et de tyrannie, que la diète vient de fulminer par ordre de l'Autriche et de la Prusse :

« Depuis quelque temps, les nouvelles résolutions que devait adopter la diète germanique formaient, indépendamment des élections, le sujet de toutes les conversations. Des gens bien informés affirmaient que la plus importante de ces résolutions serait celle qui enlèverait aux états le droit de refuser les impôts. Ce droit est pour ainsi dire le seul qui fasse des états une des trois branches du gouvernement, à l'instar des chambres de France et d'Angleterre. Il est probable que ces résolutions seront l'objet d'adresses, de pétitions, de protestations dans plusieurs provinces et localités de l'Allemagne constitutionnelle. Ces provinces s'exprimeront diversement, suivant les rapports qui les ont régies jusqu'à ce moment, tandis que, dans deux états, la Hesse et le Hanovre, les chambres étant réunies, elles sont elles-mêmes les organes de leurs vœux et de leurs droits. Que chacun, se renfermant dans sa sphère, fasse avec calme et réflexion ce qu'il croit être un droit et un devoir. En se bornant à examiner le droit qu'ont les états de la Hesse électorale de voter l'impôt, on trouve les faits historiques suivans :

« L'article 16 de l'édit du 18 mars 1820, a retiré aux états le droit que leur avait conféré l'article 15. En effet, l'article 16 pouvait fort bien recevoir une interprétation telle, qu'en cas de refus des impôts par les états, le gouvernement n'en eût pas moins la faculté de continuer à percevoir les anciens impôts pendant une année, c'est-à-dire jusqu'à une nouvelle convocation. Les états firent des remontrances, et prétendirent avec raison que les dispositions de l'article 16 tendaient à leur enlever le pouvoir législatif, pour ne les considérer que comme ayant voix consultative dans les affaires publiques. Le rapporteur de la commission exposa, en outre, que le droit de refuser le budget avait toujours été reconnu aux états ; que même les anciens états, nonobstant leur organisation vicieuse, avaient constamment joui de ce droit. Dans ces conjonctures, le grand-duc défunt fit déclarer aux états, par le baron de Hofmann, commissaire du gouvernement, qu'ils jouissaient dans toute son étendue du droit de voter le budget.

« L'intention de notre souverain chéri, disait le commissaire, est de conférer aux états ce droit

important de la manière la plus illimitée. Les états ayant accepté cette déclaration, on rédigea les articles 2, 67, 68 et 69 de la constitution du 17 décembre 1820. L'article 2 n'exclut pas la coopération des états aux mesures qui ont pour objet l'accomplissement des obligations fédérales, constitutionnellement établies, en conséquence de certaines relations de la diète, par rapport au grand-duché. L'article 67 dit positivement qu'aucun impôt direct ou indirect ne peut être perçu sans le consentement des états ; et comme l'article 68 ne subordonne point le vote du budget à l'accomplissement de certains vœux déterminés, il en résulte que ce droit n'est pas neutralisé. Les états de Bade, ainsi que ceux de la Bavière et du Wurtemberg, prendront en sérieuse considération le nouvel état de choses, et ils invoqueront notamment l'article 56 de l'acte final de Vienne, d'après lequel les constitutions d'états ne peuvent être modifiées que suivant les formes constitutionnelles.

« Les dispositions de la constitution hessoise, qui, sous divers rapports, est plus libérale que les autres constitutions de l'Allemagne, et que soutiennent en ce moment les états réunis, présenteront un contraste encore plus frappant avec les conséquences que l'on pourrait tirer des nouvelles résolutions de la diète. Si nous ne trompons, il n'y a, d'après les dispositions de la plupart des constitutions, que les résolutions organiques de la diète qui soient obligatoires pour les états de la confédération ; et, au termes de l'article 13 de l'acte final de Vienne, une institution organique est celle qui a le caractère de la permanence dans un but fédéral. Telle n'est assurément pas l'institution d'une commission spéciale, qui, suivant les nouvelles résolutions de la diète, devra surveiller les discussions des états. Ce dernier trait manquait aux résolutions de Carlsbad.

« Les observations que nous venons de faire ne sont que des indications. Dans les circonstances actuelles, c'est moins à la presse qu'aux états qu'il appartient de discuter toutes ces questions, dont nous venons de parler. Un appel passionné aux journaux pourrait compromettre la cause de la loi, de même qu'il l'a déjà compromise, ce qu'aucun homme impartial ne contestera. »

VARIÉTÉS.

MOEURS RUSSES. — *Supplice du knout.*

(Extrait d'une lettre.)

Pendant mon séjour à Pétersbourg, le nommé Repkina, fameux chef de brigands, fut condamné à subir le knout. Malgré les détails que plusieurs voyageurs ont donné, je vais vous conter ici ce dont j'ai été le témoin oculaire.

On est venu prendre le criminel à l'hôtel de la police ; vers les dix heures du matin, on l'a couché sur un traîneau de bois ; il était escorté par une cinquantaine d'hommes des troupes municipales, armés de fusils sans bayonnettes, et de six kalmouks à cheval, le sabre au côté, armés de leur koba (lance), tenant à la main un petit fouet de cuir. Il y avait encore plusieurs hommes de la police, avec des bâtons blancs, et un seal officier à cheval.

Arrivé au lieu du supplice (1), le criminel, qui l'avait déjà enduré deux fois, s'est disposé de lui-même à le subir de nouveau : il a ôté sa chemise, s'est passé une courroie autour du cou, et s'est placé dans la posture qu'il connaissait déjà, et que voici : on attache avec une lanère les pieds du patient contre une pièce de bois qui est échancrée par le haut, de manière à y pouvoir emboîter le cou et les bras. Autour du cou passe une courroie qui attache en même temps les deux bras ensemble, un peu au dessus du poignet ; elle aboutit à un anneau de fer qui est au bas de la pièce de bois et correspond à celui qui est de l'autre côté, où sont attachés les pieds. Dans cette posture, l'homme tend forcément le dos et ne peut remuer.

Ces apprêts finis, on a fait lecture de la sentence, pendant laquelle tout le monde a ôté son chapeau. Par distraction j'avais gardé le mien, mais un brutal kalmouk vint me rendre à moi-même et me rappeler mon oubli, en me le faisant sauter avec la pointe de son sabre.

Le bourreau s'est mis en veste, s'est éloigné du patient d'environ six pieds et a commencé ses fonctions redoutables, sans jamais quitter sa place, quoique plusieurs voyageurs le fassent avancer et reculer continuellement. Entre chaque coup, il y a toujours eu un intervalle de plus de six secondes, et tous les dix ou quinze coup on a changé la mèche du fouet, que le sang et l'humidité de la terre rendaient trop molle ; on avait cependant pris la précaution d'étendre une natte à l'endroit où l'extrémité du fouet touchait la terre, pour qu'elle conservât plus longtemps sa force, sa dureté et son élasticité.

(1) Les exécutions, à St-Petersbourg, se font ordinairement sur un grand emplacement carré orné de quelques arbres, et baptisé sous le nom de place de Neuski.

Les premiers coups ont fait jeter quelques cris au patient : après quoi on n'a plus rien entendu. Au bout d'une heure et demie, pendant laquelle le criminel avait reçu trois cent soixante dix coups, on a cessé : l'ordre a été signifié par un officier de la police qui se promenait autour du condamné.

Pendant l'exécution, il a détaché à plusieurs reprises un sous-officier pour lui parler. Il m'a semblé qu'il n'avait jamais répondu J'ai su ensuite qu'on lui demandait s'il était repentant.

Le criminel étant délié, le valet du bourreau a pris ce malheureux par les cheveux, et en même temps le bourreau lui a appliqué sur le front une machine garnie de pointes de fer, qu'il a fait entrer dans la chair en frappant quelques coups de la paume de sa main, sur le manche de cet instrument. Cela fait, il a pris de la poudre à canon, et en a frotté avec force la partie marquée : il a répété la même opération sur les deux joues; ensuite il lui a enfoncé dans les narines une tenaille tranchante et pointue et les a ainsi déchirées en deux.

Malgré cette terrible exécution, le criminel se tenait encore debout sans aide: on lui a remis sa chemise, on l'a couché dans le traîneau qui l'avait amené, et on l'a reconduit couvert dans les prisons de la police, où il mourut neuf jours après, la gangrène s'étant mise dans ses plaies, faute de secours. Je le tiens d'un homme qui a visité les prisons dans ce temps là, qui l'a vu, la veille de sa mort, couché tout nu sur un lit de bois de chêne, vêtu seulement d'un calcon, ayant le dos à découvert, ses plaies envenimées faute de pansement. Le criminel dit même à celui qui m'a transmis ces détails, que si on le saignait, il en reviendrait.

Le geôlier interrogé là-dessus, répondit qu'il était défendu de lui donner aucun secours. Ce n'est donc pas à tort qu'on peut taxer d'inhumanité, de barbarie, cette loi qui supprime la peine de mort, pour livrer un malheureux à un supplice plus horrible et le faire mourir mille fois. Les Russes répondent à cela, que sa sentence est qu'on le laissera mourir. En ce cas, il faut qu'il meure sur la place, parce que, indépendamment de la cruauté de la chose, rien n'est plus impolitique. Les supplices n'ont lieu publiquement que pour effrayer le peuple, pour le retenir, pour l'exemple enfin. Ce sont des rigueurs salutaires qu'il est bon, dans l'intérêt de la société, de laisser subsister.

Mais les spectateurs qui voient marquer le criminel après l'exécution, ne doutent pas qu'il ne soit destiné à l'exil en Sibérie; et ils ignorent toujours qu'on l'a ramené en prison pour l'y laisser périr. Alors il me semble que le but qu'on doit se proposer et qu'on se propose en réalité est totalement manqué.

Malgré ce que dit M. Coxe, ainsi que plusieurs autres personnes dont les relations ont été publiées il y a quelques années, tant en France qu'en Angleterre, qui assurent qu'un exécuteur adroit et exercé peut tuer un homme en trois ou quatre coups. Je ne le crois pas. Je suis même d'avis qu'il faudrait un temps incalculable pour découvrir les parties dont l'attaque, la déchirure ou la lésion, pût être mortelle. La moindre connaissance anatomique suffit pour convaincre de cette vérité, et l'expérience d'ailleurs vient encore à l'appui.

Pendant mon séjour, un assassin dont je ne me rappelle plus le nom, fut condamné à subir le knout à mort, il recut plus de 400 coups et il n'était pas mort!

Je crois, moi, que si les criminels périssent par ce supplice, cela vient de la manière dont on leur a serré et comprimé le cou. On m'a même cité l'exemple d'un qui n'a été étranglé sur la place avec un mouchoir; ce qui vaut infiniment mieux pour l'humanité et pour l'exemple de la populace, que de le laisser mourir misérablement dans les humides et fétides cachots d'une prison.

La manière dont on faisait la police pendant cette exécution est trop singulière, pour n'en pas faire mention : du moment que la foule avide et curieuse pressait un peu trop le cercle autour du patient qu'elle dévorait des yeux, des gens armés de longs bâtons faisaient le moulinet, et, qui plus est, frappaient sur tout le monde indistinctement. Les kalmouks frappent aussi, de même que les cosaques de l'escorte, avec leurs fouets, sans distinction de rang, d'état, ni de profession, sur tout ce qui se trouvait à leur portée : ils poussaient leurs petits chevaux, avec une adresse singulière, vers les endroits où la presse était la plus forte.

Je ne conçois pas comment il n'est pas arrivé d'accidents ou comment personne n'a été tenté de témoigner son mécontentement. Il faut être bien sûr d'un peuple, pour agir ainsi avec lui. Je n'ai remarqué sur les visages que deux sentiments bien prononcés : dans le grand nombre, une espèce de gaieté qui tenait peut-être à la distraction que le spectacle qu'ils voyaient leur procurait, comme s'ils n'étaient pas fâchés d'y assister. Dans le reste, une indifférence, une apathie, également éloignées de l'effroi et de la pitié. Je dois dire cependant, à la louange du beau sexe russe, qu'il y avait fort peu de femmes sur la place du supplice. Je n'en ai vu qu'une en voiture, encore était-elle allemande, à ce que j'ai su depuis.

Il est d'usage, lorsqu'on doit donner le knout, que la police avertisse la veille dans les grandes maisons de Pétersbourg, afin qu'elles y envoient quelques-uns de leurs domestiques. Comme le motif évident de cette coutume est d'effrayer et de contempler par l'exemple, il m'a paru extraordinaire que l'exécution eût lieu, non sur un échafaud, mais par terre, de manière que les premiers rangs du cercle peuvent seuls voir ce qui se passe. Or, cela est entièrement contraire au but qu'on s'est proposé.

Adieu, mon cher ***. Je n'ai que le temps de vous embrasser comme je vous aime, c'est-à-dire de tout mon cœur. Dans ma prochaine lettre, je vous donnerai quelques détails curieux sur Saint-Petersbourg et sur les moeurs de ses habitants.

K...
Saint-Petersbourg, ce ***, (The Spectator.)

COMMISSION D'EXAMENS.

Le 26 courant, M. Louis Jean de Dieu Fabri-Rossius, subira l'examen en philosophie et lettres, à 3 heures.

VILLE DE LIÈGE. — Instruction.

Une place d'instituteur secondant est vacante à l'école gratuite du quartier de l'Est. On invite les personnes qui voudraient se mettre sur les rangs pour l'obtenir, à faire parvenir leurs demandes à la régence dans le terme de huit jours.

Les émolumens attachés à cette place sont 400 florins annuellement.

Le titulaire doit avoir une belle écriture et connaître l'arithmétique et la grammaire française. Il doit avoir en outre des notions d'histoire, de géographie, de dessin linéaire et de physique.

À l'Hôtel-de-Ville, le 23 juillet 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Le collège des bourgmestre et échevins n'ayant pas confirmé l'adjudication des travaux à faire pour l'appropriation de deux écoles au local de Saint-Pierre, il sera procédé à une nouvelle adjudication mercredi prochain à midi à la salle des séances à l'Hôtel-de-Ville.
Liège, le 21 juillet 1832.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 23 juillet.

Naisances : 7 garçons, 9 filles.

Décès : 4 garçons, 4 hommes, 3 femmes, savoir : Pierre Lambert Abrassart, âgé de 58 ans, garde du génie, faubourg Sainte-Walburge, époux d'Adélaïde Cordier. — Barbe Carouche, âgée de 45 ans, servante, faubourg Sainte-Marguerite. — Marie Catherine Halin, âgée de 30 ans, journalière, sur le Mont. — Catherine Weis, âgée de 25 ans, servante, pont Saint-Nicolas.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats prie MM. les avocats inscrits au tableau de vouloir bien se réunir au local de la deuxième chambre de la cour, le samedi vingt-neuf juillet à 3 heures de relevée, à l'effet de procéder au renouvellement du conseil de discipline pour l'année judiciaire de 1832 à 1833.

Liège, le 21 juillet 1832. J. F. LE SOINNE.

On a PERDU lundi soir, au Wauxhall sur Avroy, un BRACELET en grenas et or. Bonne récompense à la personne qui le remettra au n° 580, rue Souverain-Pont. 158

Celui qui a trouvé un PARAPLUIE de soie brun, depuis le marché jusques dans la halle est prié de le remettre au n° 706, rue derrière la comédie, il aura une récompense.

Un CACHET en cornaline rouge, monté en or, a été perdu dans la soirée du 23 courant à la salle de Spectacle. 3 florins P.B. de récompense à celui qui le rapportera au n° 252, rue Hors-Château. 152

Conformément aux dispositions du département de la guerre il sera procédé samedi prochain à 3 heures de relevée, à la VENTE d'une quantité de PAILLE avariée dans le fort de la chartrreuse. 156

MEURA sœurs, ont l'honneur de prévenir les DAMES, qu'elles viennent d'ouvrir rue de la Régence, un Magasin de Modes, Lingerie, etc.; elles se recommandent à leur bienveillance. 138

PAR CESSATION DE COMMERCE.

Les Dlls. WAROUX, sœurs, coin de la Grande-Tour, n° 306, voulant se défaire de leur commerce de modes, VENDRONT tout leur fond de commerce, consistant en soieries, rubaneries, schals, fichus, voiles, tules, blondes, chapeaux de paille d'Italie et une quantité d'autres objets en dessous du prix de facture. 144

Le lundi 13 août prochain, vers les 9 heures du matin, le notaire DENIS, résidant à Vielsalm, exposera en VENTE publique à Salm-Château, commune de VIELSALM, province de Luxembourg. A crédit.

1° Une belle brasserie, avec tous les ustensiles nécessaires, dont une chaudière de la contenance de 2000 litrons, deux cuves contenant 1,600 litrons environ, refroidissoir, séchoir, etc., etc.

2° Un corps de logis, consistant en deux belles chambres au rez-de-chaussée, cuisine et caves; trois chambres au premier, grenier au-dessus, deux écuries, jardin et cour, dans laquelle se trouve un étang qui ne tarit jamais.

Ces bâtimens construits en 1824, couverts en ardoises, sont situés audit Salm-Château.

On pourra prendre connaissance des conditions en l'étude dudit notaire. 976

PROVINCE DE LIÈGE.

Route de Battice à la Minerie, adjudication de la taxe d'une barrière.

Le 30 du courant, à onze heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville de Verviers, pardevant M. le gouverneur de cette province en son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des délégués de la route de Battice à la Minerie à l'adjudication publique de la perception d'une demi taxe à la barrière établie sur cette route.

Cette barrière sera placée à un point de la route comprise dans un intervalle de 723 mètres de longueur dont le point milieu sera à égale distance des deux extrémités de la route.

L'adjudication de taxe aura lieu par enchères et à l'extinction de feux.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé est le même que celui arrêté par le congrès national le 6 mai 1831 qui se trouve déposé à tous les bureaux de barrières de l'Hôtel du gouvernement à Liège.

A Liège, le 14 juillet 1832.

CANNES en fer creux, rue Petrelle, n° 5 et 7 à Paris.

Le succès prodigieux qu'ont obtenu ces CANNES en fer creux ne pourrait manquer d'éveiller la cupidité des contrefacteurs. Pour garantir les commettans du dehors des contrefaçons dont les défauts ne se reconnaissent la plupart qu'à l'usage, notamment celle du vernis, et de la qualité du fer. Les inventeurs des fers creux, MM. GANDILLOT frères, et ROY, accompagneront chaque vente d'un certificat d'origine, revêtu de leur signature, et dont le destinataire sera en droit d'exiger la représentation. Le prix au détail de ces cannes récemment perfectionnées a été réduit à 5 fcs, dans les dépôts établis dans les principaux passages et quartiers de Paris. MM. les négocians pourront adresser directement leurs demandes à la fabrique de fers creux, rue PETRELLE, n° 5 et 7, à Paris; ils jouiront de la remise accordée au commerce.

On fabrique dans le même établissement les grilles, balcons, rampes d'escalier, lits et couchettes en fer creux connus si avantageusement depuis quatre ans, ainsi que les rateliers, échelles, bancs, chaises, fauteuils, tables et autres meubles de jardin, aussi remarquables par leur légèreté et solidité, que par l'élégance et la nouveauté des formes. Même établissement à BORDEAUX, rue Belleville, et à BEZANÇON.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 21 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 55 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 78 0/0. — Emprunt Belge 75 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 21 juillet. — Dette active, 41 1/4 0/0 0/0. — Idem différée 0/0. — Bill. de ch. 15 3/4 0/0 0/0. — Syndicat d'amortissement 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2 0/0 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C. 94 1/4 et 95 5/8. — Dito ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — Dito C. Ham. 00 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2, 67 5/8 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris. 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 83 0/0 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lods de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 0, 73 3/4 00 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0/0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 5/8.

Bourse d'Anvers du 23 juillet. — Changes.

	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	78 0/0 av.		
Londres.	12 27 1/2	12 22 1/2	P 12 20
Paris.	47 5/16	A 47 1/8	
Francfort.	35 15/16	A 35 3/4	A
Hambourg.	35 9/16	P 35 7/16	P

Escompte 4 0/0
Cours des Effets.

Belgique Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 99 P.
Empr. de 12 mill. " 97 A.
Empr. de 24 mill. " 74 P.
Dette active, 5 " 95 0/0 A.
Oblig. de Entr. 5 " 00 0/0.
Hollande. Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
Oblig. synd. 4 1/2 " 00
Rent. remb. 2 1/2 " 84 1/2 et 88

Le 23 juillet, il est arrivé au port d'Anvers, quatre navires chargés de céréales.

Prix des grains au marché de Liège du 23 juillet.

Ferment, la rasière P.B., 11 fl. 09 c. au lieu de 11 20.
Seigle, id. 7 fl. 73 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.